

---

# La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture : un concours d'art pour les élèves

Guide et dossier de participation



Alberta

Ce document est publié en vertu de l'Open Government Licence – Alberta (<https://open.alberta.ca/licence>). Veuillez noter que les dispositions de cette licence ne s'appliquent pas aux documents de tiers faisant partie de ce document.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :  
International Education Services  
44 Capital Boulevard, étage principal, 10044, 108<sup>e</sup> rue  
Edmonton (Alberta) T5J 5E6  
Téléphone : 780 427-2035 Télécopieur : 780 644-2284 Courriel : [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca)

La vie en Alberta 2023 | Ministère de l'Éducation  
© 2023 Gouvernement de l'Alberta | 24 août 2023

---

## Table des matières

Aperçu du concours .....	3
Règlement du concours .....	4
Aide-mémoire .....	6
Formulaire officiel d'inscription .....	8
Formulaire de droits d'auteur .....	10
Formulaire de renonciation au droit à l'image ...	11

---

# La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture

## Aperçu du concours

### Contexte du concours

Pour célébrer la Semaine de l'éducation internationale, l'International Education Services Branch invite les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année en Alberta à participer au concours d'art « La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture » (*Life in Alberta to the Beat of Language and Culture*).

Les élèves sont encouragés à réfléchir à la façon dont leur étude et leur connaissance d'une langue et d'une culture autre que l'anglais sont liées à la vie en Alberta à travers la musique. Dans le cadre de ce concours, les élèves doivent soumettre une création artistique originale qui illustre le lien musical qu'ils perçoivent. La création artistique doit inclure un mot choisi par l'élève pour faire le lien entre ses idées et pour refléter le thème général de la musique.

Ce concours célébrera les caractéristiques particulières d'une autre langue et d'une autre culture, en plus d'inciter les élèves à apprendre et à comprendre leur interconnexion au sein de la société diversifiée et inclusive de l'Alberta. Grâce à ce concours, les élèves ont la possibilité d'exercer leur pensée créative, ainsi que de partager leurs connaissances et leur point de vue à un large public.

### Qu'est-ce que l'éducation internationale?

L'éducation internationale offre aux élèves de toute la province des occasions de mieux comprendre notre monde et de développer leur identité culturelle. L'éducation internationale correspond à l'ensemble des programmes et des initiatives qui favorisent la compréhension des différences et des liens entre les populations du monde. Dans un contexte de plus en plus mondialisé et interconnecté, l'éducation internationale aide les élèves à apprendre et à acquérir des connaissances, des compétences et une sensibilité internationales et interculturelles. L'éducation internationale est un élément important de la préparation des élèves à interagir positivement avec les personnes d'autres cultures et à aspirer à devenir des citoyens du monde, tout en élargissant leurs horizons et leurs compétences. Parmi les programmes et activités d'éducation internationale proposés en Alberta, on trouve les programmes bilingues et les programmes de langues et cultures qui donnent aux élèves la possibilité d'étudier une grande variété de langues et de cultures différentes. Les programmes internationaux bilingues et les programmes de langues et cultures internationales qui sont offerts en Alberta contribuent activement à promouvoir l'apprentissage d'une autre langue et d'une autre culture et son importance dans la province.

### Le saviez-vous?

- La Semaine de l'éducation internationale a lieu chaque année et est célébrée dans plus de 100 pays.
- Chaque année, des milliers d'élèves s'inscrivent dans les programmes offerts dans 20 langues différentes, dans les écoles M à 12 de l'Alberta.

- Chaque année, plus de 2 000 élèves internationaux s'inscrivent dans les écoles M à 12 de l'Alberta.
- Grâce à des accords internationaux, l'Alberta accueille des conseillers spéciaux (*Special Language Advisors*) provenant de Chine, d'Allemagne, du Japon, d'Espagne et d'Ukraine. Dans certains cas, ils sont les seuls à occuper un tel poste au Canada ou dans le monde. Ces conseillers appuient les programmes de langues et cultures dans toute la province.

## La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture

### Règlement du concours

#### Admissibilité

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année qui résident en Alberta et qui connaissent ou apprennent plus d'une langue.
2. Pour participer au concours, l'élève doit soumettre une création artistique originale, le formulaire officiel de participation, le formulaire de licence de droits d'auteur et, le cas échéant, le formulaire de renonciation au droit à l'image. **Toute personne identifiable dans la création artistique doit remplir le formulaire de renonciation au droit à l'image.** Ces formulaires sont joints au présent document.
3. Pour tout enfant mineur, un parent/tuteur légal doit signer le formulaire officiel de participation, le formulaire de licence de droits d'auteur et, le cas échéant, le formulaire de renonciation au droit à l'image.

#### Création artistique

4. La création doit être originale.
5. La création doit démontrer comment l'élève interprète le(s) lien(s) qui existe(nt) entre une autre langue, une autre culture et la vie en Alberta.
6. La création doit illustrer les aspects musicaux de la langue et de la culture, y compris, mais sans s'y limiter, le rythme, la danse, les instruments, l'écriture de chansons, les symphonies ou les concerts.
7. **L'élève doit inclure un mot de son choix dans sa création.** Le mot doit être approprié, identifiable, écrit dans la langue choisie et clairement lié aux idées illustrées dans la création artistique. Aucun mot d'argot ou juron ne sera accepté.
8. La création peut être un dessin, une peinture, un collage, une photographie ou une combinaison de ces éléments.
9. La création peut être créée au moyen de procédés numériques ou faite à la main.
10. Les créations d'art visuel doivent mesurer 11 po x 17 po (28 cm x 43 cm).
11. Les créations photographiques doivent être réalisées exclusivement en Alberta.
12. Les créations photographiques doivent être en format JPG haute résolution et avoir une résolution d'au moins sept mégapixels.
13. La création artistique doit être accompagnée d'une brève description (voir le formulaire officiel de participation). Dans la description, l'artiste doit expliquer le lien musical entre la langue et la culture choisies et la vie en Alberta. La description doit également comprendre la traduction anglaise du mot figurant dans la création artistique et une explication du lien entre ce mot et les idées illustrées dans la création artistique.

## Sélection des lauréats

14. Les créations artistiques qui satisfont au règlement du concours seront examinées par des juges choisis par Alberta Education.
15. Les créations seront évaluées dans l'un ou l'autre des cinq groupes de niveaux scolaires suivants :
  - groupe 1 : maternelle à 1<sup>re</sup> année
  - groupe 2 : 2<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> année
  - groupe 3 : 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année
  - groupe 4 : 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année
  - groupe 5 : 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année
16. Les créations seront évaluées selon les critères suivants :
  - évaluation esthétique;
  - respect du thème du concours;
  - clarté du message;
  - créativité; et
  - originalité des idées.
17. Un gagnant et deux récipiendaires d'une mention honorable peuvent être sélectionnés dans chaque groupe de niveaux scolaires et peuvent recevoir un prix
18. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel que leurs créations artistiques ont été sélectionnées. Ils recevront aussi de l'information quant à la procédure à suivre pour réclamer leur prix. Si l'élève refuse son prix, ce dernier peut être cédé et remis à un autre élève.
19. Alberta Education peut communiquer avec les gagnants du concours afin d'obtenir une photographie de l'élève, sans aucune compensation, qui sera utilisée dans des publicités, des publications ou de la promotion faites par Alberta Education à des fins d'information générale ou autre.
20. Dès sa soumission, la création artistique devient la propriété exclusive d'Alberta Education et tous les droits d'auteur associés à la création sont transférés et cédés à Alberta Education.
21. Les élèves accordent également à Alberta Education le droit d'utiliser, de reproduire, de réimprimer, de distribuer, d'exécuter et/ou d'afficher leurs créations artistiques sans autre compensation ou avis de sa part aux élèves.
22. Les créations gagnantes et/ou leurs reproductions peuvent être exposées lors d'évènements ou d'activités organisés par Alberta Education et être offertes par le gouvernement de l'Alberta aux délégations étrangères en visite.
23. La création artistique, en totalité ou en partie, peut être utilisée par Alberta Education à des fins de publicité, de publication, de promotion ou à d'autres fins.
24. Si les créations artistiques reçues sont insuffisantes en nombre ou en qualité, Alberta Education se réserve le droit de ne pas décerner de prix.
25. Les décisions sur toute question relative au concours sont finales et sans appel.

## Détails du concours et date limite d'inscription

26. Chaque soumission d'une création artistique originale accompagnée d'un formulaire officiel de participation, d'un formulaire de licence de droits d'auteur et d'un ou plusieurs formulaires de renonciation au droit à l'image, le cas échéant, sera jugée valide.
27. Les créations artistiques doivent être soumises par un élève individuel. Les créations soumises par des groupes d'élèves ne seront pas acceptées.
28. Chaque élève participant doit soumettre une seule création artistique. Les soumissions multiples ne seront pas acceptées.
29. Les créations d'art visuel doivent être soumises en format imprimé. Les créations photographiques peuvent être soumises en format numérique ou imprimé.
30. Aucune création ne sera retournée aux participants. Les élèves devraient conserver un exemplaire de leur création. Alberta Education n'est pas responsable des œuvres corrompues, endommagées ou qui n'ont pas été transmises correctement.
31. Les dossiers de participation, **y compris ceux envoyés par la poste**, doivent être reçus par l'Internationale Education Services Branch au plus tard le **lundi 15 janvier 2024**.

## Avis de non-responsabilité

32. Aucune œuvre protégée par des droits d'auteur ne peut être utilisée dans le cadre de ce concours.
33. Toute fausse information fournie dans le formulaire officiel d'inscription ou concernant les droits d'auteur ou tout non-respect du règlement ou d'autres dispositions du concours peut entraîner automatiquement la disqualification de l'élève du concours.
34. Alberta Education se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours, ou encore d'y mettre fin, pour quelque raison que ce soit, sans avis préalable aux élèves.
35. Ce concours sera régi et interprété conformément aux présents règlements, aux lois de la Province de l'Alberta et à toute loi fédérale applicable. Ces règlements régissent tous les aspects du concours et sont exécutoires pour tous les élèves et toutes les autres parties, y compris les parents/tuteurs légaux de l'élève, le cas échéant.
36. Ce règlement peut être modifié sans avis préalable ni raison, ou encore, le cas échéant, pour le rendre conforme à toute loi applicable. En participant à ce concours, les élèves acceptent de se conformer au présent règlement.

\*Pour plus de renseignements sur le règlement du concours, veuillez écrire à International Education Services à [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca).

## Aide-mémoire

Une inscription valide doit comprendre les éléments suivants :

- la création artistique originale;
- le formulaire d'inscription officiel dûment rempli;
- le formulaire de licence de droits d'auteur dûment rempli; et
- le ou les formulaires de renonciation au droit à l'image dûment remplis par le ou les modèles (s'il y a lieu).

Les dossiers de participation peuvent être envoyés par la poste ou par service de messagerie ou être déposés en main propre à l'adresse suivante :

**Alberta Education  
International Education Service  
44 Capital Boulevard, étage principal  
10044 – 108<sup>e</sup> rue  
Edmonton (Alberta) T5J 5E6**

Ils peuvent aussi être envoyés par courriel à [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca).

Pour les dossiers soumis par courriel, veuillez respecter la convention d'appellation suivante pour la ligne « Objet » : Concours d'arts pour les élèves – langue/niveau scolaire/nom/prénom. Veuillez joindre les documents requis en format PDF.

Les dossiers d'inscription, **y compris ceux envoyés par la poste**, doivent être reçus à l'Internationale Education Services Branch au plus tard le **lundi 15 janvier 2024**. Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

## LA VIE EN ALBERTA AU RYTHME DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FORMULAIRE OFFICIEL DE PARTICIPATION

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire officiel de participation sont recueillis afin de déterminer l'admissibilité des élèves à participer au concours « La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture » et de réaliser les activités de fonctionnement du concours. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'article 33 (c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (FOIP). Pour toute question sur la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne suivante : International Education Standards Officer, International Education Services, au téléphone : 780 427-2035, par courriel : [intl.ed.sec@gov.ab.ca](mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca) ou par courrier : 10044, 108<sup>e</sup> rue, 44 Capital Boulevard, Edmonton (Alberta) T5J 5E6.

Renseignements de l'élève				
Nom (prénom et nom)			Âge	Niveau scolaire
Adresse				
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone	Courriel de l'élève à l'école
RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT/TUTEUR LÉGAL (si l'élève a de moins de 18 ans)				
Nom du parent/tuteur légal			Courriel du parent/tuteur légal	
RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLE				
Nom de l'école				
Adresse de l'école			Nom de la direction d'école	
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone	Courriel de la direction d'école
CRÉATION ARTISTIQUE				
Y a-t-il des personnes identifiables sur votre création artistique? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, chaque personne identifiable doit remplir le formulaire de renonciation au droit à l'image et vous devez joindre tous ces formulaires à votre dossier de participation.</i>				

**Description et explication de la création artistique (1 à 4 phrases) :**

**Déclaration (en caractères d'imprimerie S.V.P.)**

Je, \_\_\_\_\_, (élève ou parent/tuteur légal pour les élèves âgés de moins de 18 ans) confirme que :

- j'ai lu et compris le règlement du concours;
- j'accepte le règlement du concours; et
- je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans le formulaire officiel de participation à la date à laquelle il a été soumis.

Prénom et nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Si l'élève a de moins de 18 ans :**

Prénom et nom du parent/tuteur légal : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

# LA VIE EN ALBERTA AU RYTHME DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FORMULAIRE DE LICENCE DE DROITS D'AUTEUR

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P.	Si le concédant a moins de 18 ans :
<hr/> Prénom et nom du concédant	<hr/> Nom du parent/tuteur légal du concédant
<hr/> Adresse du concédant	<hr/> Adresse du parent/tuteur légal
<hr/> Courriel du concédant	<hr/> Courriel du parent/tuteur légal
<hr/> Numéro de téléphone du concédant	<hr/> Numéro de téléphone du parent/tuteur légal
<b>Avis de collecte de renseignements (FOIP)</b> Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire de licence de droits d'auteur sont recueillis afin de déterminer l'admissibilité des élèves à participer au concours « La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture » et de réaliser les activités de fonctionnement du concours. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'article 33 (c) de la <i>Freedom of Information and Protection of Privacy Act</i> (FOIP). Pour toute question sur la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne suivante : International Education Standards Officer, International Education Services, au téléphone : 780 427-2035, par courriel : <a href="mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca">intl.ed.sec@gov.ab.ca</a> ou par courrier : 10044, 108 <sup>e</sup> rue, 44 Capital Boulevard, Edmonton (Alberta) T5J 5E6.	
<b>Licence de droits d'auteur</b> PAR LA PRÉSENTE, JE (« concédant ») ACCORDE À SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ALBERTA, représenté par le ministre de l'Éducation (« ministre »), une licence exempte de redevance, non exclusive, cessible, irrévocable, perpétuelle pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour la production, la reproduction (y compris, mais sans s'y limiter, les reproductions destinées aux personnes ayant une déficience perceptuelle), la diffusion, la publication, l'adaptation, la distribution, la traduction et la vente de la ou les créations artistiques suivantes :	
<u>Nom ou description de la création artistique</u>	<u>Date de création</u>
<hr/>	<hr/>
<input type="checkbox"/> J'ai lu et j'accepte les conditions du présent formulaire de licence de droits d'auteur.	
<hr/> Signature du concédant	<hr/> Signature du parent/tuteur légal (si le concédant a moins de 18 ans)
<hr/> Date	<hr/> Date
<b>La présente licence entre en vigueur dès la signature de ce formulaire.</b>	

# LA VIE EN ALBERTA AU RYTHME DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE

## FORMULAIRE DE RENONCIATION AU DROIT À L'IMAGE

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P.	Si le modèle a moins de 18 ans :
_____	_____
Prénom et nom du modèle	Nom du parent/tuteur légal du modèle
_____	_____
Adresse du modèle	Adresse au parent/tuteur légal
_____	_____
_____	_____
Courriel du modèle	Courriel du parent/tuteur légal
_____	_____
Numéro de téléphone du modèle	Numéro de téléphone du parent/tuteur légal
<b>Avis de collecte de renseignements (FOIP)</b>	
<p>Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire de renonciation du droit à l'image sont recueillis afin de déterminer l'admissibilité des élèves à participer au concours « La vie en Alberta au rythme de la langue et de la culture » et de réaliser les activités de fonctionnement du concours. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'article 33 (c) de la <i>Freedom of Information and Protection of Privacy Act</i> (FOIP). Pour toute question sur la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne suivante : International Education Standards Officer, International Education Services, au téléphone : 780 427-2035, par courriel : <a href="mailto:intl.ed.sec@gov.ab.ca">intl.ed.sec@gov.ab.ca</a> ou par courrier : 10044, 108<sup>e</sup> rue, 44 Capital Boulevard, Edmonton (Alberta) T5J 5E6.</p>	
<b>Renonciation au droit à l'image</b>	
<p>PAR LA PRÉSENTE, J'ACCORDE À SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ALBERTA, représenté par le ministre de l'Éducation (« ministère »), y compris ses employés, ses agents, ses ayants droit ou tout tiers autorisé par le ministère à agir en son nom, le droit de me photographier et de m'enregistrer à la date indiquée ci-dessous et d'utiliser les photographies, enregistrements, bandes vidéos/films et représentations de mon image qui en résulteront (« contenu »). J'accepte que (a) le ministère puisse utiliser le contenu à quelque fin que ce soit, y compris la promotion et la vente de produits ou de services; (b) que le ministère soit exonéré de toute responsabilité relativement à toute réclamation en responsabilité civile pour violation de la vie privée, diffamation ou usurpation d'identité; (c) que je n'ai aucun droit de propriété intellectuelle sur le contenu; (d) que la présente renonciation lie mes héritiers et ayants droit; (e) que la présente renonciation est cessible, irrévocable, mondiale et perpétuelle; et que (f) la présente renonciation est régie par les lois et appliquée par les tribunaux de la province de l'Alberta, au Canada.</p>	
Description de la photo : _____	
Éléments d'identification (ex. : couleurs des vêtements) : _____	
<b>NOTE : Pour être valide, le présent formulaire de renonciation doit être soumis avec une photo du modèle.</b>	

J'ai lu et j'accepte les conditions du présent formulaire de renonciation au droit à l'image.

\_\_\_\_\_  
Signature du modèle

\_\_\_\_\_  
Signature du parent/tuteur légal (si le modèle a moins de 18 ans)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

**La présente licence entre en vigueur dès la signature de ce formulaire.**